

L'intérêt supérieur de l'enfant: notre boussole dans les brumes contemporaines

Nicole Pellaud, présidente SSP

Alors que nos prédécesseurs déjà concernés par le bien de l'enfant ont fait valoir la pertinence de soins pédiatriques spécifiques, nous sommes aujourd'hui, dans une perspective de développement durable, constamment appelés à défendre la santé de l'enfant, les moyens pour la promouvoir et garantir des soins de qualité dès la conception.

Cela implique recherche, formation, prévention, soins spécifiques, et... financement.

Dans le numéro spécial Paediatrica 2016¹⁾ sur les Recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU à l'égard de la Suisse²⁾, nos collègues nous rappellent que le concept d'intérêt supérieur de l'enfant va plus loin que son bien-être, et implique la non-discrimination, le droit à la vie et au développement et à celui d'être entendu, ils concluent que la pédiatrie et la Convention internationale des Droits de l'Enfant³⁾ ont beaucoup de préoccupations et d'intérêts communs et que la SSP est un partenaire naturel dans la réponse à un grand nombre des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Il me paraît qu'autant nous pouvons avoir une responsabilité pour promouvoir la Convention et son application dans les hôpitaux, les cabinets et les services de santé scolaire, autant nous pouvons nous appuyer sur ces recommandations pour nous soutenir lorsque nous revendiquons des moyens pour assurer des soins de qualité à tous les enfants en Suisse.

Les points précités qui sont l'objet de notre engagement – *recherche, formation, prévention, soins spécifiques, et... financement* – se retrouvent à divers niveaux dans les recommandations du Comité des droits de l'enfant qui demandent notamment à la Suisse d'avoir des *données nationales* sur des domaines tels que le handicap ou la violence à l'égard d'enfant, de *garantir des soins pédiatriques* sur l'ensemble du territoire, de renforcer les mesures dans divers domaines tels que l'obé-

sité, l'allaitement maternel, la prévention du suicide et des mutilations génitales féminines.

Dans ce contexte, il est particulièrement intéressant de noter que *«le Comité recommande d'élaborer et de mettre en œuvre, en concertation avec les enfants et la société civile, une politique et une stratégie nationales pour l'application intégrale des principes et des dispositions de la Convention... Il recommande aussi d'allouer les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de cette politique et de cette stratégie globales».*

Nos parlementaires et notre gouvernement ont-ils pris connaissance de ces recommandations qui convergent avec les requêtes que nous leur adressons pour maintenir et adapter les soins pédiatriques dans l'intérêt supérieur de tous les enfants?

Piégés dans les débats sur le financement de nos prestations et par les garanties que nous devons fournir sur nos programmes de formations et nos compétences, l'intérêt supérieur de l'enfant peut-il être un but commun nous aidant à garder le cap?

C'est dans tous les cas une boussole précieuse qui mérite d'être consultée... et partagée.

Références

- 1) Recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à l'égard de la Suisse Y. Heller, F. Narring, http://www.swiss-paediatrics.org/sites/default/files/vol_27_spezialnummer_f.pdf.
- 2) www.childsrights.org/documents/actualites/divers/ConcludingObservationsSwitzerlandFR.pdf.
- 3) <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx/art.24>.